

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20221107-21_2022-DE



Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 21/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07/11/2022**

**OBJET : LOCATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE
(Au-dessus de la mairie, ancienne école de Rieurtort d'Aubrac)**

L'an deux mille vingt deux et le sept novembre à dix sept heure, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs BRUN Roger, CHAYLA Valérie, MALHERBE Eric, PAGES Josyane, PERRET Nicolas, THIOT Jacques, VIGIER Urbain.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale indique qu'il y a lieu comme chaque année de réviser le montant des loyers des logements sociaux de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Considérant les loyers des logements sociaux suffisamment élevés, décide de ne pas réévaluer les loyers des logements sociaux de la commune pour l'année 2023.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Fait à MARCHASTEL le 07/11/2022

Le Maire MARCHASTEL

